



Conseil d'administration

326^e session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/POL/3

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 16 février 2016

Original: anglais

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Résultats obtenus dans le cadre du mandat du Directeur général en tant que président du Comité des organismes coparrainants (COC) de l'ONUSIDA en 2015

Objet du document

Le présent document fournit des informations sur les principaux résultats obtenus dans le cadre du mandat du Directeur général en tant que président du Comité des organismes coparrainants de l'ONUSIDA en 2015, et notamment sur les contributions du Bureau aux travaux menés pour les coparrainants de l'ONUSIDA durant cette période. Il indique également les suites à donner, ainsi que les possibilités qui s'offrent à l'OIT et à ses mandants de tenir compte de la question du VIH/sida dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Conseil d'administration est invité à:

- prendre note des informations fournies dans le présent document;
- demander au Bureau de tenir compte, dans ses propositions concernant les travaux futurs qu'il pourrait mener en relation avec la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 8 (plein emploi productif et travail décent pour tous), des suites à donner et des possibilités qui s'offrent à l'OIT et à ses mandants d'intégrer la questions du VIH/sida dans leur action; et
- donner des indications complémentaires au Bureau sur les mesures de suivi à prendre le cas échéant (voir le projet de décision au paragraphe 30).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Voir le projet de décision au paragraphe 30.

Unité auteur: Service du VIH et du sida dans le monde du travail (ILOAIDS).

Documents connexes: GB.283/LILS/10; GB.322/POL/3(Rev.).

Introduction

1. Le Bureau a invité le Conseil d'administration, à sa 322^e session (novembre 2014), à débattre du rôle que pourrait jouer le Directeur général dans le cadre de son mandat de président du Comité des organismes coparrainants (COC) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA ou Programme commun) en 2015 ¹, et à donner des indications à ce sujet.
2. Suite au débat qu'il a tenu, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui présenter, à sa 326^e session (mars 2016), un rapport sur les résultats obtenus dans le cadre du mandat du Directeur général en tant que président du COC et sur les éventuelles suites à donner, ainsi que de fournir aux Etats Membres toutes les informations requises et demandées et tout l'appui nécessaire pour intégrer la question du VIH/sida dans le Programme de développement durable pour l'après-2015 ².

Contexte

3. Coparrainant de l'ONUSIDA depuis le 25 octobre 2001, l'OIT contribue à l'action mondiale contre le VIH/sida en appuyant les efforts que déploient ses mandants tripartites pour, d'une part, éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sur le lieu de travail et, d'autre part, faire que les travailleuses et les travailleurs, en particulier ceux qui sont le plus exposés au VIH/sida, mais aussi bien souvent victimes de formes de travail inacceptables, ainsi que les membres de leur famille et de leur communauté, aient accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien. Conformément à la division du travail de l'ONUSIDA, l'OIT est l'organisme chef de file des Nations Unies qui est chargé de développer la mise en œuvre de programmes de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail et de mobiliser les acteurs du secteur privé.
4. Le COC est l'organe de gouvernance du Programme commun qui est chargé de formuler des recommandations au Conseil de coordination du programme (CCP) au nom des coparrainants. Cet organe coordonne également le processus la présentation des rapports sur les contributions apportées par les 11 coparrainants à l'action mondiale contre le VIH/sida.
5. Le Directeur général du BIT a assuré la présidence du COC durant une année cruciale pour les acteurs du développement. L'année 2015 était en effet l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, parmi lesquels l'objectif 6 (prévenir et enrayer la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies), ainsi que des cibles qui figuraient dans la déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (*Déclaration politique sur le VIH et le sida: intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida* ³). Il est à noter que, en 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a également adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui

¹ Document GB.322/POL/3(Rev.).

² Procès-verbaux de la 322^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, document GB.322/PV, paragr. 434.

³ Résolution adoptée, par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-cinquième session, le 10 juin 2011, A/RES/65/277.

doit servir de cadre aux activités des acteurs du développement au cours des quinze prochaines années ⁴.

6. Avant que le Directeur général ne débute son mandat de président du COC, le CCP avait demandé au secrétariat de l'ONUSIDA d'engager un processus de consultation multilatéral en vue de mettre à jour et d'étendre la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 et le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) sur lequel elle repose, en élaborant et en adoptant la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 ⁵ et le cadre correspondant. En assurant la présidence du COC, l'OIT a eu l'occasion unique de diriger le Programme commun dans l'accomplissement de cette tâche.
7. Le présent document rend compte des contributions que le Bureau a apportées au Programme commun en 2015, fournit des informations sur les résultats obtenus sous la présidence du Directeur général et indique les suites envisagées ainsi que la façon dont les mandats de l'OIT pourraient tenir compte de la question du VIH/sida dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Adoption de la résolution du Conseil économique et social sur le Programme commun

8. L'OIT a présidé les réunions des coordonnateurs mondiaux ⁶ qui ont permis de mettre au point un projet de résolution sur le Programme commun, dont les Etats Membres ont débattu en profondeur et que le Conseil économique et social (ECOSOC) a adopté en avril 2015 ⁷. Le texte de cette résolution insiste sur le fait qu'il faut de toute urgence accélérer la riposte au VIH/sida ces cinq prochaines années afin que, d'ici à 2030, les pays parviennent à mettre fin à l'épidémie, et à la menace qu'elle représente pour la santé publique.
9. Dans cette résolution, l'ECOSOC constate que, en dépit des progrès considérables qui ont été accomplis au niveau mondial face au VIH/sida, de graves problèmes demeurent, et il appelle à redoubler d'efforts sans plus attendre en vue d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida. L'ECOSOC souligne également l'utilité, pour la réalisation des objectifs de développement durable, des enseignements tirés de la riposte mondiale au VIH/sida, et plus particulièrement de l'approche adoptée par le Programme commun, et réaffirme que ce dernier «offre aux organismes des Nations Unies un exemple utile à suivre [...] reposant sur des situations et des priorités nationales pour renforcer la cohérence stratégique, la coordination,

⁴ Résolution adoptée, par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session, le 25 septembre 2015, A/RES/70/1.

⁵ ONUSIDA: Stratégie 2016-2021: *Accélérer la riposte pour mettre fin au sida*, consultable à l'adresse suivante: http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20151027_UNAIDS_PCB37_15-18_FR_rev1.pdf.

⁶ Les coordonnateurs mondiaux sont les points focaux de l'ONUSIDA et des 11 coparrainants.

⁷ Résolution adoptée, par le Conseil économique et social de l'ONU à sa session de 2015, le 8 avril 2015, E/RES/2015/2.

l'orientation axée sur les résultats, la gouvernance sans exclusive et l'impact au niveau des pays ⁸».

Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021

10. En assurant la présidence du COC, l'OIT a donné une vigoureuse impulsion au Programme commun et œuvré activement à l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA ainsi qu'à l'obtention d'un consensus sur ce qu'elle prévoit pour la période critique des six prochaines années (2016-2021). L'ONUSIDA a fait observer que cette période offrait une occasion unique, mais fragile d'accélérer la riposte au VIH/sida et de donner aux pays les moyens d'éradiquer le sida et de mettre fin, d'ici à 2030, à cette menace qui pèse sur la santé publique.
11. Le Directeur général a apporté une contribution directe au contenu de la nouvelle stratégie en soulignant combien il était urgent:
 - de promouvoir des socles nationaux de protection sociale qui soient accessibles à tous et qui tiennent compte de la question du VIH/sida;
 - de mettre l'action visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH au cœur de la riposte accélérée;
 - de veiller à ce que les personnes qui vivent avec le VIH ne se voient pas refuser un emploi au motif de leur statut sérologique réel ou supposé;
 - de mobiliser les acteurs du secteur privé pour qu'ils participent à la riposte mondiale;
 - de renforcer le dépistage du VIH pour faciliter la réalisation des objectifs de traitement 90-90-90 fixés pour l'accélération de la riposte ⁹; et
 - de s'assurer que la riposte au VIH/sida s'inscrit dans une approche globale de la santé et du développement.
12. L'OIT a facilité la participation de ses bureaux de pays et de ses mandants aux consultations qui ont été menées aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre de la formulation de la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA. Elle a également coordonné la contribution des coparrainants à l'élaboration de cette stratégie.
13. La Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 a été adoptée à l'unanimité à la 37^e réunion du CCP (octobre 2015). Elle décrit les composantes essentielles de la riposte accélérée nécessaire à l'éradication de l'épidémie de VIH/sida d'ici à 2030. La mise en œuvre de cette stratégie permettra d'accélérer la réalisation des objectifs fixés par l'ONUSIDA (zéro nouvelle infection, zéro discrimination et zéro décès lié au sida).
14. Ses contributions à la nouvelle stratégie du Programme commun ont permis à l'OIT de mieux faire connaître son mandat au sein du programme et au-delà, comme en atteste un des objectifs de cette stratégie, qui se rapporte expressément à la discrimination sur le lieu de travail. A la différence de la Stratégie 2011-2015, la Stratégie 2016-2021 associe

⁸ *Ibid.*

⁹ Voir ONUSIDA: *Accélérer la riposte: mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030*, p. 10: http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/JC2686_WAD2014report_fr.pdf.

expressément les ministères du travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs. En comparaison de la stratégie précédente, elle mentionne plus fréquemment les termes «lieu de travail», «protection sociale» et «secteur privé».

15. S'inspirant de cette nouvelle stratégie de l'ONUSIDA, le Service du VIH et du sida dans le monde du travail (ILOAIDS) s'emploie actuellement à élaborer une version révisée de la stratégie de l'OIT, qui coïncide étroitement avec le programme et budget de l'OIT pour 2016-17, ainsi qu'avec la Stratégie de l'ONUSIDA et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette stratégie de l'OIT établit des liens entre la question du VIH/sida et les autres domaines d'action prioritaires de l'Organisation, tels que la protection sociale, la migration équitable, l'emploi, la sécurité et la santé au travail, l'égalité entre hommes et femmes et les droits au travail.

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021

16. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021¹⁰ constitue l'instrument de mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA. Lorsqu'il l'a approuvé en octobre 2015, le CCP a demandé qu'un cadre de responsabilités plus détaillé lui soit présenté à sa 38^e réunion (juin 2016). L'OIT a dirigé les travaux menés à cet effet par le Groupe spécial d'évaluation des coparrainants et a mis en place, en collaboration avec l'ONUSIDA, un groupe de travail chargé d'élaborer la structure et la teneur de la version révisée du Cadre unifié.
17. En vue de renforcer la cohérence de son action dans le domaine du VIH/sida pendant la période 2016-17, l'OIT a identifié les six produits du Cadre unifié sur lesquels elle pouvait avoir le plus d'impact. Cinq de ces produits correspondent aux domaines d'action prioritaires établis par le Bureau dans le programme et budget de l'OIT pour 2016-17: la création et l'extension des socles de protection sociale; la formalisation de l'économie informelle; la promotion de la conformité des lieux de travail par le biais de l'inspection du travail; la protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables; et la promotion de politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'œuvre.

Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA

18. En 2015, l'OIT a été chargée de présider et de coordonner l'ensemble des réunions qu'ont tenues les coparrainants avant et après les réunions du CCP pour établir une stratégie et planifier les actions à entreprendre. L'OIT a également participé activement aux réunions du bureau du CCP. Avant les 36^e et 37^e réunions du CCP, qui se sont tenues respectivement en juin et en octobre 2015, l'OIT a présidé les réunions qui ont été organisées entre les coparrainants et la délégation des organisations non gouvernementales auprès du CCP en vue d'identifier les points de désaccord et de convenir de la meilleure façon de parvenir à un consensus entre toutes les parties concernées.
19. En juin 2015, le Directeur général, agissant au nom des coparrainants, a présenté un rapport au CCP à sa 36^e réunion. Ce rapport, qui a reçu un très bon accueil, passe en revue les progrès accomplis et souligne qu'une accélération de la riposte augmenterait les chances

¹⁰ Voir http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20151022_UNAIDS_PCB37_15-19_FR.pdf.

d'éradiquer l'épidémie de VIH/sida d'ici à 2030. L'emploi des jeunes, l'extension des socles de protection sociale prenant en compte la question du VIH/sida, la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sur le lieu du travail et l'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative VCT@WORK sont quelques-uns des domaines mentionnés par le Directeur général dans lesquels l'OIT pourrait renforcer ses activités à l'appui de la riposte accélérée. Ce dernier suggère au Programme commun une direction à suivre en 2016 et au-delà en soulignant la nécessité de relier plus étroitement la riposte au VIH/sida aux autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant en sorte que cette riposte soit fondée sur des données et des éléments concrets, en diversifiant les sources de financement des programmes relatifs au VIH/sida, et en nouant de nouveaux partenariats avec le secteur privé pour remédier efficacement aux lacunes constatées dans la lutte contre le VIH/sida.

20. L'OIT a aussi coordonné les réunions qui se sont tenues, en marge des réunions du CCP, entre les coparrainants et les représentants du Plan d'urgence du Président des Etats-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR). Ces réunions ont permis de faciliter le dialogue avec l'Ambassadrice des Etats-Unis pour la lutte contre le VIH/sida et sa délégation, et d'identifier les questions appelant une collaboration et une action plus poussées, telles que la nécessité de répondre sans plus attendre aux besoins spécifiques des jeunes, en particulier des jeunes femmes, qui sont les premiers touchés par l'épidémie.

Comité des organismes coparrainants de l'ONUSIDA

21. Le Directeur général a présidé deux réunions de première importance rassemblant les directeurs des organismes coparrainants. Les discussions qui ont eu lieu à Paris le 28 avril 2015, dans le cadre de la 40^e réunion du COC, ont précédé l'adoption de la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021. En outre, sous la houlette de l'OIT, les directeurs des organismes coparrainants ont établi des liens stratégiques entre la question du VIH/sida et les objectifs du Programme à l'horizon 2030.
22. A la 41^e réunion du COC, tenue le 17 novembre 2015 à New York, les directeurs des organismes coparrainants ont débattu de la décision qui venait de leur être annoncée avant l'ouverture de la réunion, à savoir la réduction de moitié de leurs ressources financières en 2016. Le COC a mis en place un groupe de travail chargé de trouver de toute urgence une solution à ce grave déficit de financement. L'OIT a dirigé le processus d'élaboration et d'adoption du mandat de ce groupe de travail, dont il a convoqué la première réunion en décembre 2015. Les principales tâches du groupe de travail sont les suivantes:
- définir un plan conjoint de mobilisation de ressources pour le Programme commun;
 - formuler des propositions concernant de nouveaux partenariats tout en s'employant à court terme à obtenir des fonds pour le Programme commun;
 - établir à moyen terme des plans de secours pour le Programme commun;
 - élaborer une stratégie qui permette au Programme commun d'atteindre les objectifs arrêtés dans la Stratégie 2016-2021; et
 - contribuer, à plus long terme, à la réalisation de l'objectif tendant à éradiquer l'épidémie de VIH/sida d'ici à 2030.

Visite sur le terrain du CCP

23. L'OIT a participé à une visite sur le terrain que le CCP a effectuée au Zimbabwe du 2 au 4 juin 2015. Cette visite, à laquelle ont également pris part des représentants des gouvernements du Maroc, de la Pologne, du Royaume-Uni, de la Suisse, de l'Ukraine et du Zimbabwe, ainsi que des représentants d'ONG, a permis aux membres du CCP d'observer directement l'action plurisectorielle et pluridimensionnelle contre le VIH/sida. Ils ont également pu constater par eux-mêmes l'importance que revêtaient les programmes mis en œuvre sur le lieu de travail dans un pays sévèrement touché par l'épidémie.
24. Les participants se sont entretenus avec de hauts fonctionnaires du ministère zimbabwéen du Travail et de la Protection sociale, ainsi qu'avec des chauffeurs routiers et des prestataires de services du secteur privé, sur une aire de stationnement de camions proche de l'axe routier reliant le Zimbabwe, le Botswana et la Zambie. Ils se sont également rendus sur le site de la Zimbabwe Power Company, où des membres du personnel leur ont présenté en détail les résultats des programmes relatifs au VIH/sida mis en place par la direction sur leur lieu de travail et intégrant les principes de base des normes de travail pertinentes de l'OIT. Dans son rapport de visite, le CCP indique que, grâce à ces programmes, les employés qui vivaient avec le VIH et le sida avaient pu conserver leur emploi.
25. Dans la continuité des échanges qu'ont eus les participants à la visite avec un groupe de travailleuses du sexe le long du corridor touristique des chutes Victoria, l'OIT a dispensé, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, des cours de formation à la gestion d'entreprise à 50 femmes jouant un rôle de chef de file et représentant 109 femmes vulnérables, dont des travailleuses du sexe, membres de coopératives d'épargne et de crédit.

Conclusions

26. L'OIT a mis pleinement à profit le mandat du Directeur général en tant que président du COC en 2015 et a saisi maintes occasions pour souligner l'utilité de sa mission et mettre en évidence la contribution essentielle qu'apportaient ses mandats à l'action contre le VIH/sida au niveau des pays. Elle a donné une impulsion vigoureuse au Programme commun durant une période cruciale et, partant, a contribué à des avancées majeures:
 - l'élaboration et l'adoption de la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021, qui fait étroitement écho au mandat de l'OIT;
 - l'élaboration et l'adoption du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021;
 - une collaboration plus étroite avec le PEPFAR moyennant l'organisation, en marge des réunions du CCP en 2015, de réunions formelles entre des représentants de ce dernier et les coparrainants, qui ont permis d'identifier les domaines appelant une collaboration plus poussée;
 - une meilleure visibilité de l'action que mène l'OIT aux niveaux mondial, régional et national à l'appui de la riposte au VIH/sida, et de l'importance que revêt son mandat dans ce domaine;
 - la création d'un groupe de travail du COC chargé de mobiliser des ressources pour remédier au déficit de financement pour 2016 tout en s'occupant de questions à plus

long terme, afin de permettre au Programme commun d'atteindre les objectifs convenus;

- la présentation par le Directeur général, au nom des coparrainants, d'un rapport complet au CCP.

27. Afin de renforcer l'efficacité du président du COC, l'OIT a introduit un certain nombre de nouveautés dans les procédures en vigueur, telles que la diffusion, dans les quarante-huit heures suivant chaque réunion, d'un rapport sur les principales mesures à prendre; la tenue d'une réunion de trente minutes avec le secrétariat de l'ONUSIDA avant chaque réunion des coordonnateurs mondiaux; et la mise en place d'un groupe de réseau social, réunissant les points focaux pour le VIH des organismes des Nations Unies, pour faciliter le partage et la diffusion en temps voulu des informations. Un aide-mémoire a également été élaboré pour que les réunions et les manifestations puissent être planifiées de manière efficace. Ces différentes nouveautés permettront au COC d'œuvrer avec une plus grande efficacité au-delà de la fin du mandat du Directeur général.

Suites à donner et prochaines étapes à venir

28. Le Bureau s'emploie actuellement à élaborer une stratégie qui servira de cadre à la prochaine phase de son action dans le domaine du VIH/sida, en se fondant sur la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 et le Cadre unifié 2016-2021, ainsi que sur le programme et budget de l'OIT pour 2016-17 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette nouvelle stratégie sera axée sur la mise en œuvre de politiques et programmes fondés sur des données factuelles et adaptés aux besoins des travailleurs vulnérables, principalement ceux qui exercent des formes de travail inacceptables là où sévit l'épidémie. Elle suivra une approche intégrée qui permettra de prendre en compte la question du VIH/sida dans les programmes relatifs à la protection sociale, à la migration équitable, à l'emploi, à la sécurité et à la santé au travail, à l'égalité entre hommes et femmes et aux droits au travail.

29. En vue de remédier à l'insuffisance des fonds obtenus par le secrétariat de l'ONUSIDA pour financer le Programme commun, le Bureau prévoit d'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources en menant des initiatives conjointes avec les bureaux de pays et les équipes d'appui technique au travail décent, ainsi qu'avec les différents services, unités et départements du BIT.

Projet de décision

30. *Le Conseil d'administration:*

- a) *prend note avec intérêt du rapport du Bureau sur les résultats obtenus dans le cadre du mandat du Directeur général en tant que président du Comité des organismes coparrainants du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida en 2015;*
- b) *invite le Bureau à tenir compte, dans ses propositions concernant les travaux qu'il pourrait mener à l'avenir en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 8, des mesures de suivi et des possibilités qui s'offrent à l'OIT et à ses mandants d'intégrer la question du VIH/sida dans leur action.*